

Pologne – nouveau péage électronique à compter du 1^{er} juillet 2011

A compter du 1er juillet 2011, un nouveau système de péage électronique appelé *viaTOLL* va être mis en place en Pologne. Tous les poids lourds de plus de 3.5t et les bus/autocars avec plus de 9 sièges (y compris le siège du conducteur) devront s'acquitter du péage. Les véhicules devront par conséquent être équipés d'une unité embarquée (OBU en anglais). Le péage sera calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus, du type de route (autoroute, route express, route nationale), du poids maximum autorisé ainsi que de la classe EURO du véhicule.

Le nouveau système va être mis en place sur certains tronçons de routes. Celles-ci sont indiquées comme suit: A (autoroutes), AS (routes express), GP and G (routes nationales). Les routes et tronçons sont disponibles dans le document ci-joint, appelé [File- 2919.001](#).

Tarifs des péages à compter du 01.07.2011 (en PLN):

Routes de catégorie A et AS

	≤ Euro II	Euro III	Euro IV	≥ EuroV
Camions 3.5t - 12t	0.40	0.35	0.28	0.20
Camions plus de 12t	0.53	0.46	0.37	0.27
Bus (>9 places assises)	0.40	0.35	0.28	0.20

Routes de catégorie GP et G

	≤ Euro II	Euro III	Euro IV	≥ EuroV
Camions 3.5t - 12t	0.32	0.28	0.22	0.16
Camions de plus 12t	0.42	0.37	0.29	0.21
Bus (>9 places assises)	0.32	0.28	0.22	0.16

Afin de s'inscrire dans le système et créer un compte utilisateur *via TOLL*, il vous faudra préparer plusieurs documents (recensés [ici](#) en anglais):

- Nom du propriétaire du véhicule, coordonnées (adresse, nationalité, adresse e-mail, numéro de téléphone) ou coordonnées de l'entreprise (adresse, forme légale, copie d'un extrait d'un registre du commerce, numéro de TVA, numéro de carte d'identité ou de passeport du représentant légal de l'entreprise) ;
- Carte d'identité ou passeport ;
- Numéro de plaque d'immatriculation du véhicule ;
- Une copie du document attestant de la catégorie EURO du véhicule ;
- Procuration pour pouvoir signer le contrat (si le contrat est signé par un représentant de l'entreprise et non par le propriétaire) ;
- Méthode de paiement choisie ;
- Adresse d'envoi pour les lettres et méthode préférée d'envoi d'informations (par sms, téléphone fixe, e-mail ou fax) ;
- Garantie bancaire en faveur de GDDKiA qui couvre le montant total du péage prévu (dans le cas de post-paiements).

L'inscription est possible depuis le 2 mai 2011. Toutes les entreprises peuvent s'inscrire directement sur le site internet [suivant](#). Un calculateur à péage est disponible [ici](#).

Après le 1er juillet 2011, les anciennes *vignettes* ne seront plus valables. La vignette mensuelle pourra être achetée jusqu'au 31 mai 2011, la vignette hebdomadaire jusqu'au 23 juin 2011 et la vignette journalière jusqu'au 29 juin 2011.

Indépendamment de ce qui précède, tous les véhicules sont sujets au paiement du péage sur les autoroutes suivantes (les tarifs en PLN sont disponibles sur les sites internet ci-dessous):

- A1 – <http://www.autostradaa1.pl/en/index.html>
- A2 – <http://www.autostrada-a2.pl/en/tolls/toll--payment-methods.html>
- A4 – <http://www.autostrada-a4.pl/driver>

Ces autoroutes sont gérées par des entreprises privées. C'est pourquoi les unités embarquées ne fonctionneront pas sur ces routes. Les péages doivent être payés à des barrières de péage.

Enfin, les transporteurs étrangers peuvent trouver des renseignements complets et détaillés sur le nouveau système sur le site de [ViaToll](#) en polonais, russe, slovaque, ukrainien, anglais, biélorusse, tchèque, allemand et en lituanien.

Source: ZMPD, mai 2011